Commune de Vaux-sur-Morges
Nature et diversité

Préavis au Conseil général N° 17 / 2026

Demande d'un crédit de 62'000.- frs TTC pour la mise en place et la sécurisation provisoire de l'arrêt de bus « Le Bugnon » dans les 2 sens - direction Morges et direction Apples

Préavis adopté par la Municipalité le 8 octobre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers·ères,

1. Introduction

La desserte du village de Vaux-sur-Morges par les transports publics a été améliorée par l'évolution de la ligne de trafic régional n°740. Actuellement, il existe deux arrêts sans sécurisation et avec une signalisation temporaire des MBC à « Vaux-Le Bugnon ». La prise en charge et la dépose des passagers et des écoliers en direction de Morges et d'Apples se font actuellement sur le bord de route à la croisée du chemin des Essercles et de la route cantonale RC74, sans aménagements permettant de sécuriser l'attente et la traversée de la route cantonale.

Les élèves se rendant à l'école à Apples et à Morges empruntent les bus de ligne et utilisent donc ces arrêts. Depuis la rentrée scolaire 2026-2027, deux élèves de 10 ans utilisent quotidiennement ces arrêts en bord de route non sécurisés. Dans les années à venir, il est à prévoir que d'autres enfants, notamment des fratries concernées, utiliseront ces infrastructures.

Au vu de ce déficit de sécurité, la Municipalité a pris contact avec la DGMR afin de discuter des possibilités de sécurisation de ces arrêts. Lors d'une rencontre sur place en date du 16 septembre 2026, Mme Céline Baumgartner, Voyère d'Arrondissement de la DGMR, ainsi que M. Thierry Pucci, Chargé de sécurité et Ingénieur sécurité et aménagement à la DGMR, confirment également la dangerosité de ces arrêts et la nécessité de les sécuriser.
Pour ce faire, ces derniers nous ont proposé de déplacer les arrêts de quelques mètres en direction de Morges - ce point a d'ores et déjà validé par les MBC - et de les sécuriser de manière provisoire dans un premier temps.

2. Projet

Le projet consiste à : matérialiser les arrêts de bus par un aménagement provisoire composé de bordures en bois pour faciliter l'accès aux bus, créer une bande piétonne en grave (tout-venant) sur une longueur de 50 mètres de chaque côté et poser deux candélabres d'éclairage publique solaire pour sécuriser la traversée de la route cantonale RC74.

Le présent projet a été dimensionné de manière à pouvoir accueillir des bus articulés d'une longueur de 18m en cas d'évolution dans le futur.

Les fondations en grave ont été prévues pour permettre une installation définitive des arrêts de bus dans le futur. Les socles et emplacements des candélabres seront, quant à eux, exécutés de manière définitive.

Les arrêts de bus seront également matérialisés par de la peinture jaune sur la route RC74.

Cet aménagement nécessitera une emprise uniquement sur le domaine public cantonal.

Ces agencements provisoires ont été validés par la DGMR afin de pouvoir sécuriser le plus rapidement possible ses arrêts de bus.

Dans le futur, pour la suite de la procédure, la Municipalité devra passer par le biais d'une enquête publique CAMAC afin de pérenniser un aménagement définitif de ces arrêts en conformité à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Ces aménagements comporteront notamment la création de trottoirs avec des pentes adaptées et une hauteur conforme de 22 cm.

A noter que la procédure précitée sera simplifiée étant donné que les arrêts sont situés uniquement sur le domaine public cantonal.

Au moment de l'installation des aménagements définitifs, la Commune bénéficiera d'une subvention cantonale, dont le montant reste à déterminer.

3. Détails et plan de l'aménagement

Arrêt « Le Bugnon » :

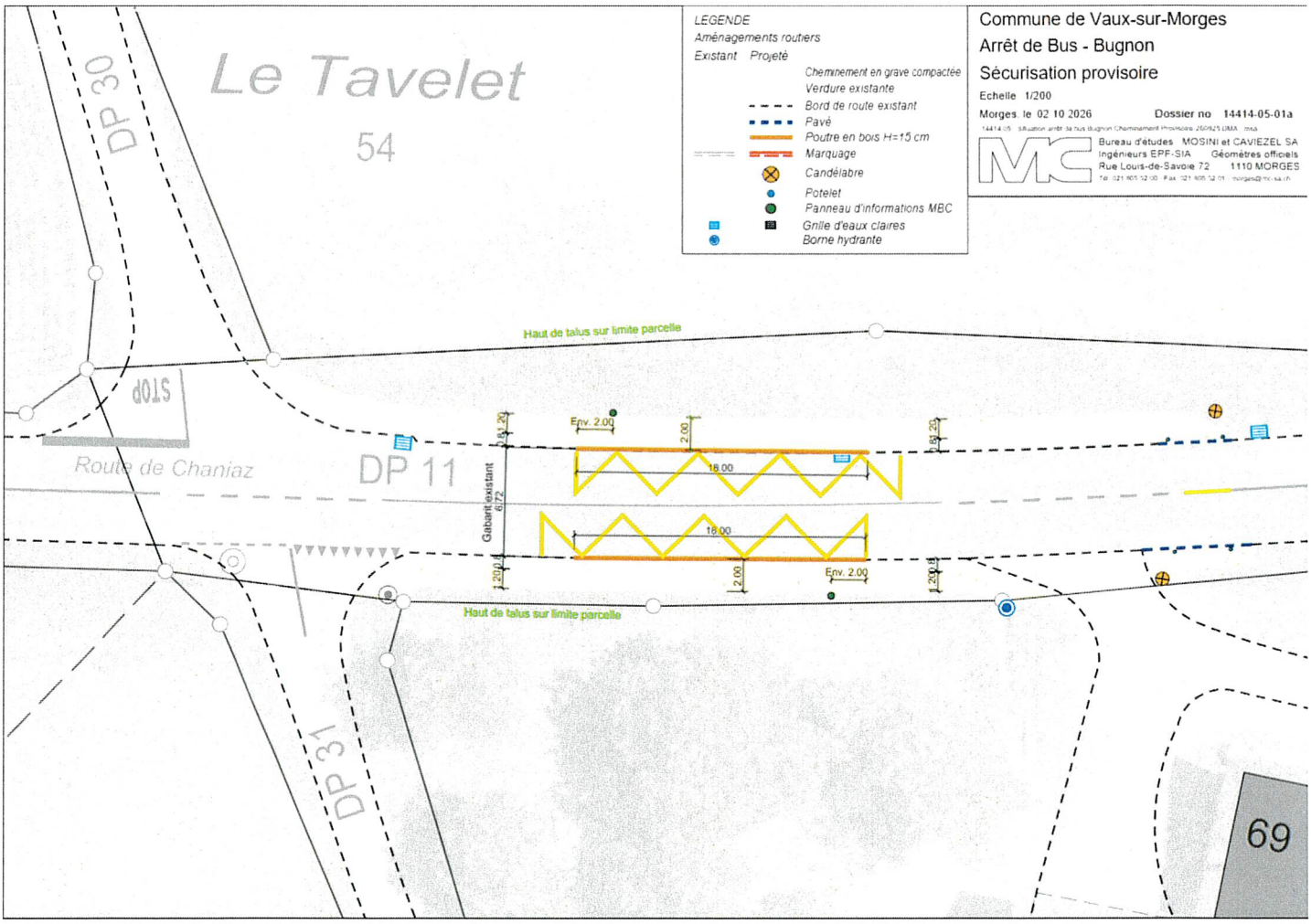

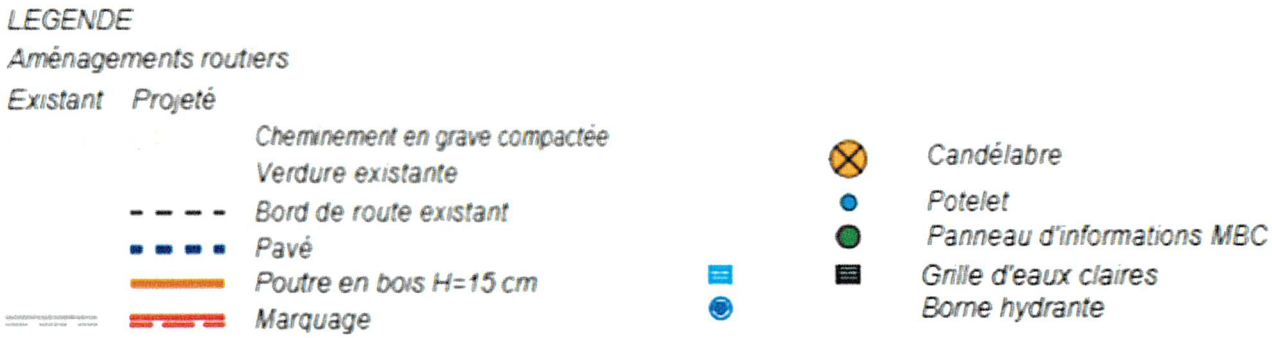

4. Planning

Votation du crédit	28 octobre 2026
Début des travaux	Immédiatement pour une mise en service au 15 décembre 2026

5. Coût des travaux

Le coût des travaux est détaillé ci-après :

Génie civil	CHF	38'000.00
Marquages et signalisation	CHF	1'000.00
Honoraires d'études et direction des travaux	CHF	2'000.00
Eclairage public	CHF	17'000.00
Fourniture socle pour panneau MBC	CHF	500.00
Divers et imprévus	CHF	2'500.00
TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	**CHF**	**62'000.00**

Les montants ci-dessus ont été définis sur la base d'offres établies par des entreprises spécialisées de la région.

6. Financement

Le montant de ces travaux sera financé par les liquidités courantes et/ou par un emprunt auprès d'un établissement du choix de la Municipalité.

Au niveau comptable, il sera amorti sur une durée de 10 ans conformément aux nouvelles normes MCH2.

Hormis l'amortissement annuel, il n'y aura pas d'incidence sur le budget de fonctionnement.

7. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers·ères, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

- vu le préavis N° 17 / 2026 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis
- d'octroyer à la Municipalité un crédit pour ces travaux d'un montant de 62'000.- frs TTC.
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance extraordinaire du 8 octobre 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — La Secrétaire

MUNICIPALITÉ DE VAUX-SUR-MORGES

Yves Schopfer — Barbara Vanrietvelde

Approuvé par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 28 octobre 2026.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président — La Secrétaire

CONSEIL GENERAL DE VAUX

Beat Haldemann — Barbara Vanrietvelde